

Du pouvoir en plus pour les maires

ÉCRIT PAR STANISLAS NOYER

3 février 2022



La loi " 3DS " étant adoptée, les 32 maires de l'archipel pourront voter aux prochains congrès des élus de Guadeloupe, désormais plus représentatifs.

L'Assemblée nationale et le Sénat sont parvenus à trouver un accord, ce 31 janvier, sur le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification de l'action publique locale, dite loi " 3DS ". De l'avis général, cette loi technique règle de nombreux problèmes qui empoisonnaient le travail des élus locaux, mais ne chamboule pas l'organisation des collectivités locales. En revanche, elle contient un élément qui peut s'avérer important pour la Guadeloupe : adopté en juillet dernier par le Sénat avec l'accord du gouvernement, un amendement du sénateur LREM de Guadeloupe Dominique Théophile, soutenu en séance par son collègue socialiste Victorin Lurel, figure dans le texte final validé lundi par les deux chambres (voir Courrier de Guadeloupe du 23 au 29 juillet 2021). Ce petit

amendement modifie la composition du congrès des élus de Guadeloupe. Jusqu'alors, seuls les 42 conseillers départementaux et les 41 conseillers régionaux participaient aux votes. N'ayant qu'une voix consultative, les 32 maires y venaient peu et ne prenaient pas la parole. Pourtant, créé par la loi du 13 décembre 2000 dans les régions qui n'avaient qu'un seul département, ce congrès a un réel pouvoir décisionnel : il peut, à la demande du conseil départemental ou du conseil régional, délibérer de toute proposition d'évolution institutionnelle, de toute proposition de nouveaux transferts de compétences de l'État vers la région ou le département, ou de toute modification de la répartition des compétences entre les collectivités locales. La Guyane et la Martinique ayant depuis opté pour la collectivité territoriale unique, ce Congrès des élus n'existe plus qu'en Guadeloupe. Le rôle nouveau donné aux maires va-t-il y changer la donne ? " *Ils vont pouvoir faire des propositions, apporter des idées de développement du territoire* ", disait en juillet dernier Dominique Théophile, qui préférait voir élaboré un projet de développement " *par le bas* " avant de faire des choix institutionnels, plutôt que l'inverse. Six mois plus tard, " *les maires sont contents* ", se réjouit le sénateur, fier de montrer au *Courrier de Guadeloupe* le SMS approuvateur d'Éric Jalton, maire des Abymes. Mieux, à la différence d'il y a six mois, les citoyens guadeloupéens sont, selon lui, aujourd'hui demandeurs. " *Les gens, les jeunes notamment, disent qu'il faut lancer le débat institutionnel, qu'il ne doit pas être confisqué par les politiques. Une génération demande à discuter, pas forcément d'autonomie, mais il y a une envie de débat* ". Pas directement concerné par les échéances électorales de 2022, ce sénateur qui " *réfléchit encore* " à qui donner son parrainage à la présidentielle (en 2017, à la demande d'un proche, il avait parrainé François Asselineau, candidat de l'Union populaire républicaine, antieuropéen favorable au Frexit dont il dit être le seul véritable défenseur), a déjà quelques idées des compétences qui pourraient être demain davantage domiciliées en Guadeloupe : " *La santé bien sûr, la gestion du littoral et des zones protégées pour permettre le développement économique, mais aussi le sport, la culture ou l'éducation, comme pour l'enseignement du créole...* ". Les possibilités sont nombreuses. Mais rien n'indique que ce surcroît de pouvoir permettra aux maires et à leurs collègues congressistes de passer de l'intention à l'action sur le terrain du développement du territoire.

